

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

30.603

Date du contrôle:

27/09/2023

Lieu du contrôle:

Rue René et Gérard Mullie 20 Mouscron 7700

Agent-visiteur:

Simon Lemaitre

Type de contrôle:

Viste de contrôle vente ancienne installation
(Livre 1 8.4.2)

Date d'émission:

V1 27/09/2023 11:15:12

Prochaine visite avant le:

+ 18 mois jour de l'acte

Testeur d'installation:

Donneur d'ordre

Nom

PEB Mouscron

Adresse

rue de la paix 2, 7700 Mouscron

Email

pebmouscron@gmail.com

Données générales

Adresse de l'installation

Rue René et Gérard Mullie 20 Mouscron 7700

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Vandenplas

Adresse du propriétaire

Rue René et Gérard Mullie 20 Mouscron 7700

Installateur

Données du raccordement

GRD

Ores

Numéro de compteur

5156952

Code EAN

Liaison compteur-tableau

VFVB 4X10

Tension de service

2 x 230 V

Protection générale

40 A 2P

Contrôles

Schémas/plans

NOK

Liaisons équipotentielles

NOK

Fondations

avant 81

Installation électrique

après 81

Description de l'installation

TGBT

3 x 1P disj à broches 10A

11 x 1P disj à broches 16A

2 x 1P disj à broches 20A

TD chaudière

2 x 1P fus 6A

Nombre de tableaux

1

Différentiel de tête

Autre (voir description de l'installation)

Test BP du DDR

NOK

ΔI_n

NOK

Contrôle de l'état

NOK

Matériel fixe

NOK

Protection contre les contacts directs

NOK

Protection contre les contacts indirects

NOK

Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Protection contre les surintensités

NOK

Prise de terre

Piquet

Résistance de terre (Ω)

0

Isolement ($M\Omega$)

0

Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Remarques

- Le bien est meublé au moment du contrôle
- Les schémas électriques sont à joindre au dossier technique de l'installation électrique
- Le contrôle électrique porte uniquement sur les parties visible de l'installation
- L'éclairage n'est pas placé de façon définitive

Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique **n'est pas conforme** aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé dans un délai de 18 mois après l'acte de vente. Le nouveau contrôle est à effectuer par l'acheteur.

Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique:

- Dès que le compromis est signé:

Quels sont les devoirs du vendeur/notaire:

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente ;

- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants:

- la date du PV de la visite de contrôle

- le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

- L'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique

- Dès que l'acte de vente est signé:

Quels sont les devoirs de l'acheteur:

- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV,...) en deux exemplaires;

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné;

- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique

- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations

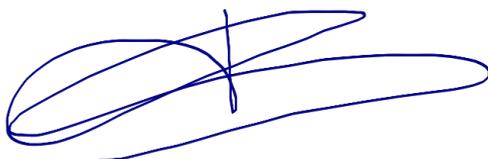
SPF Economie, P.M.E., classes moyennes et Energie

Direction générale de l'Energie – Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

Adresse: Avenue du roi Albert II 16 1000 Bruxelles

Tél: 0800 120 33 / Email: gas.elec@economie.fgov.be

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels



Tableau 1

Liste des infractions

Les schémas unifilaires et/ou d'implantations de l'installation sont à réaliser ou à compléter.

Le dispositif de coupure ou la barrette de sectionnement manque ou n'est que difficilement ou pas du tout accessible.

Réalisez ou complétez le repérage de chaque circuit et/ou appareillage, bornes de raccordement, etc...

Prévoyez un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation.

Prévoyez un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale minimale $I_n = 40A$, et sensibilité maximale $DI = 300mA$.

Le(s) coffret(s) de répartition n'ont pas pu être ouvert(s) dus aux fusibles et/ou les disjoncteurs à broche qui ne peuvent pas ou difficilement être enlevés. Le câblage interne n'a pas pu être vérifié.

La continuité des liaisons équipotentielles et/ou des conducteurs de protection n'est pas garantie. (Étage)

Libellé	Photo
---------	-------

Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Libellé	Photo
Écrou servant de sectionneur	

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Libellé	Photo
Schéma position	